

Plan du parcours santé de la Croix-des-Gardes



- Croix-des-Gardes
- Point de vue panoramique Belvédère
- Parking
- Villa Buhler : accueil, poste de police équestre
- Agrès

- Fontaine
- Grand cèdre
- Stèle du Libérateur
- Mimosaie
- Parking plate-forme

- Arboretum des mimosas
- Pinède ouverte au public
- Parcours de santé
- Sentier de 1,5 km
- Sentier de 3,2 km
- Sentier de 3,3 km
- Sentier de 5,2 km

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

- Interdiction de fumer
- Interdiction de jeter des déchets au sol, utilisez les poubelles
- Accès interdit aux véhicules motorisés
- Cueillette interdite, seule la cueillette douce du mimosa est tolérée (hors arboretum et mimosaie cultivée)
- Pratique douce du vélo sur les chemins à vitesse réduite
- Restez sur les chemins balisés
- Les chiens peuvent être promenés sans laisse (sauf chiens agressifs ou classés dangereux).

TOUTE INFRACTION À CES RÈGLES FERA L'OBJET D'UNE AMENDE DE 135 €*.